

SEANCE DU 15 JUIN 2020

Président : Monsieur GUERIN

Présents : Mmes MAYOUSSIER, CHANET, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés :

Secrétaire de séance : M ECOCHARD

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, maire, approuve le compte rendu de la séance du 26 mai 2020 et passe à l'ordre du jour :

DÉLIBÉRATIONS

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance, Madame Christèle MAYOUSSIER, première adjointe, présente le compte administratif des différents budgets pour l'exercice 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ces comptes administratifs.

OBJET : COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire :

- après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandants, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des rester à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019, compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 ° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3 ° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Après présentation des comptes de l'année 2019, le Conseil Municipal constate :

Budget principal :

- un excédent de fonctionnement de	455 265.00 €
- un déficit d'investissement de	154 528.29 €

- décide d'affecter :

- au compte recettes fonctionnement 002	300 736.71 €
- au compte dépenses investissement 001	154 528.29 €
- affectation au compte 1068	154 582.29 €

Budget locaux commerciaux :

- un excédent de fonctionnement de	50 419.09 €
- un déficit d'investissement de	46 666.68 €

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire présente plusieurs données, et au regard des taux pratiqués par les communes de même strate, à l'intérieur de l'agglomération burgienne, propose une légère augmentation des taux d'imposition votés en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux suivants :

- taxe foncière bâti :	14.50 %
- taxe foncière non bâti :	39.50 %

Subventions :

Sur proposition de la commission de finances, la liste des subventions, attribuées en 2020, est dressée.

OBJET : BUDGETS PRIMITIFS 2020

Sur proposition de la commission de finances, après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, et vote les budgets primitifs pour l'année 2020 qui s'équilibrent en recettes et dépenses :

Budget général :

- Fonctionnement :	1 218 983.71 €
- Investissement :	636 665.16 €

Budget locaux commerciaux :

- Fonctionnement :	62 752.41 €
- Investissement :	95 166.68 €

OBJET : SEMCODA : Désignation d'un délégué

Vu les articles : L 1522-1 - L 1524-5 et L 2122-21 du CGCT

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA avec 76 actions.

Il informe le conseil municipal que la commune ne pouvant être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires.

Cette assemblée spéciale se réunira pour désigner parmi les délégués actionnaires administrateurs qui siègeront au sein du conseil d'administration de la SEMCODA.

L'assemblée spéciale se réunira, en outre pour la présentation du rapport annuel et les éventuelles modifications statutaires au moins une fois par an.

Le délégué devra ensuite présenter au moins une fois par an au conseil Municipal un rapport écrit portant sur l'activité de la société.

Le Maire informe le conseil municipal qu'en tant que Maire, il représente la commune aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA, et peut se faire représenter à cette occasion uniquement par un élu membre du Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner le délégué spécial de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Désigne Monsieur Olivier PETITJEAN, Conseiller Municipal, comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA.
En cas d'indisponibilité du délégué, le Maire représentera la commune à l'assemblée spéciale.
- Accepte en tant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur pour représenter les communes et les intercommunalités actionnaires.

URBANISME

- DP 001 405 20 D0009 : M Patrick MARTINET / 21, Domaine des Granges – 01960
SERVAS / pergola : FAVORABLE
- Nouvel arrêté de délégation de signature concernant l’instruction des autorisations
d’urbanisme auprès du service ADS de la CA3B
- La commission urbanisme se réunira tous les mois, une semaine avant chaque séance du
conseil municipal

POUR INFO

- Ecole :
 - Ouverture de la 6^{ème} classe depuis le 15 juin
 - Diffusion d’un nouveau protocole sanitaire prévue le 16 juin
- Mairie :
 - Numéro d’astreinte attribué à Monsieur le Maire : 06.78.01.23.23
 - Une permanence « élus » sera mise en place à la mairie dès septembre, tous les samedis
matin de 10h à 12h. Les élus pourront recevoir les administrés sur rdv.

COMPTE RENDUS :

Ludovic CURT :

- Fleurissement : achat de fleurs nouvelles / nouvelles plantations
- CME : préparation de l’élection du CME en septembre, continuation des projets : nettoyons la
nature (prévu le 26 septembre), collecte des bouchons, suivi de la boîte à livres...
- Demande de devis à ENEDIS pour des bornes électriques sur le parking poids lourds : rdv sur
place le vendredi 19 juin

Vincent REYNAUD : idée soulevée pour un espace de coworking en tant que centre de télétravail

Jean-Claude ECOCHARD :

- Travaux EUROVIA/FAMY RD 1083 entrée sud : pré-réception prévue le 06 juillet
- Nouvel atelier communal : faire un devis pour le remplacement d’une grande porte métallique
(accès atelier communal)
- Appartement de la cure 1^{er} étage : prévoir des travaux de réfection afin de le remettre en location
- City parc : dégradation du panier de basket

Laurence CHANET :

- Commission communication : préparation du bulletin municipal « info servas édition de l’été »

Olivier PETITJEAN :

- Travaux de voirie : devis Stéphane VACHET pour terrassement chemin de Lalleyriat : 3096
euros → avis favorable
- Chemin du pirochon : réfection de la voirie / facture commune avec St André sur vieux jonc :
2279.81 euros → avis favorable

Christèle MAYOUSSIER :

- Syndicat Veyle Ressouze Vieux-Jonc : travaux chemin de la Fretaz

Prochaine séance du conseil : lundi 20 juillet 2020

Séance levée à : 23h30

Affiché le 19 juin 2020